

Pays: **Cap Vert**

- Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s):** Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap Vert du groupe des PMA;
- Effet(s) escompté(s) Indicateur(s):** Les reformes de l'Etat et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société de l'information répondent mieux aux attentes des citoyens;
- Produit(s) escompté(s) Indicateur(s):** Le Tribunal des Comptes du Cap Vert est mieux outillée pour accomplir ses tâches de contrôle de la gestion des finances publiques et de jugement des comptes ;
- Partenaires chargés de la mise en oeuvre:** Tribunal des comptes du Cap Vert

**Autres Partenaires:**

Le présent projet se propose, d'une manière globale, d'appuyer les efforts de l'État capverdien dans la modernisation de son système de contrôle de l'utilisation des ressources publiques. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du C-CPD, du CPAP 2006-2011 et du Programme Commun des Agences du SNU au Cap Vert (One Programme) 2008-2011, a pour objectifs spécifiques: (i) concevoir des systèmes destinés à l'élaboration des manuels de procédures pour les actions de vérification interne, pour l'audit financier et opérationnel et pour l'élaboration des rapports d'audit (ii) renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des Comptes en le dotant d'une nouvelle méthodologie de travail issue d'un diagnostic de son fonctionnement, en assurant la formation des auditeurs en matière de nouvelles techniques de contrôle budgétaire et en promouvant des échanges d'expériences avec d'autres institutions similaires étrangères, ayant à l'esprit le développement d'une coopération sud-sud, (iii) assurer l'assistance technique visant l'établissement d'un interface avec d'autres systèmes publics d'information et de gestion financière, SIGOF au niveau central et SIM au niveau local, permettant au Tribunal des Comptes d'accéder aux informations requises durant le processus d'appréciation et jugement des comptes. Ce projet est le fruit d'une collaboration avec certains des partenaires internationaux du Tribunal des Comptes, notamment la Coopération Française, l'Union Européenne et la Banque Mondiale, membres du comité de pilotage du projet et dont les apports seront complémentaires, tant en termes financiers qu'en matière d'échanges d'expérience et d'expertise..

<p><b>Période du programme:</b> 01/03/2011- 31/12/2012</p> <p><b>Composante du programme :</b> Gouvernance Démocratique</p> <p><b>Titre du projet:</b> Renforcement des capacités du Tribunal des comptes du Cap Vert</p> <p><b>Numéro du projet :</b> 00077693</p>	<p><b>Budget:</b> \$ US 150,000</p> <p><b>Frais de services Généraux de gestion :</b></p> <p><b>Ressources allouées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement</li> <li>• Ressources ordinaires:</li> <li>• Autres:</li> <li>• Donateur</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Approuvé par:**  
**Gouvernement:**

*P* José Luis Rocha / Directeur National des Affaires Politiques et de la Coopération

**Date:** 25 / 02 / 11 /

**Signature:** *Jacqueline...*

**Approuvé par:**  
**PNUD:**

Petra Lantz / Coordonnatrice Résidente du SNU et Représentante du PNUD

**Date:** 25 / 02 / 11 /

**Signature:** *Petra Lantz*



## **Part I. Analyse de la situation**

Le Cap Vert est un petit Etat insulaire, d'une superficie de 4,033 km<sup>2</sup> et composé de dix îles dont neuf habitées. L'archipel se situe dans l'océan Atlantique, à environ 455 km au large des côtes du Sénégal.

Le Pays, qui a accédé à l'indépendance en 1975, a vécu une période de parti unique jusqu'au début des années 1990. À l'instar de plusieurs pays africains, peu avant 1990, le Cap Vert a connu une transition démocratique avec l'organisation des premières élections multipartites en 1991, qui ont consacré l'alternance démocratique. Par la suite, le renforcement de la démocratie s'est concrétisé par la promulgation d'une nouvelle Constitution en 1992, l'instauration de la décentralisation et l'organisation d'élections locales. Depuis lors, le pays a conduit, sans heurts, plusieurs actes électoraux – législatifs, présidentiels et municipaux – considérés libres et transparents.

L'avènement du multipartisme et de la démocratie en 1991 a marqué aussi un tournant important sur le plan économique avec l'adoption d'un système économique ouvert et assis sur les règles du marché.

En effet, sur le plan économique, le pays a enregistré, ces dix dernières années, des indicateurs économiques performants. Des données récentes, indiquent un taux de croissance de l'ordre de 5%, avec un PIB par habitant de USD 3,306, un taux d'inflation contenu entre 1,8% et 2 %, et un IDH de 0.534 (RMDH de 2010). Ces indicateurs placent le Cap Vert parmi les pays ayant les meilleures performances en Afrique sub-saharienne et parmi ceux mieux positionnés pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) en 2015. Ces résultats sont, entre autres, à l'origine de la décision, prise en décembre 2004 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et par l'ECOSOC, de graduer le Cap Vert au rang des Pays à Revenu Intermédiaire (PRI). Cette décision s'est basée sur le fait que le pays avait atteint deux des trois critères de sortie à savoir : le critère de revenu national brut, et le critère de capital humain. Quant au troisième critère, à savoir la vulnérabilité économique, le pays n'a pu le réaliser du fait de sa forte vulnérabilité due essentiellement à son environnement géographique et climatique; de plus, le pays manque structurellement de ressources exploitables et souffre de problèmes de compétitivité liés à sa situation de petit pays insulaire. Par ailleurs, les performances économiques du Pays sont dans une large mesure dues à l'assistance extérieure, dans certains cas, octroyée sous forme d'aide budgétaire, qui contribue pour environ 90% des dépenses d'investissement public. L'avenir du pays dépend donc, essentiellement, du maintien de ce niveau d'assistance.

Cette situation a renforcé la volonté des autorités à faire preuve de plus d'éthique, rigueur et de transparence dans l'utilisation des ressources. Cela suppose, évidemment, des services de contrôle de l'utilisation des ressources publiques qui fonctionnent de manière efficace.

Même si la plupart des rapports des institutions nationales et internationales ne font pas état de cas de pratiques de corruption avérées notamment au sein de l'administration, la dénonciation principalement par voie de presse de cas de corruption isolés a amené les autorités nationales à affirmer leur volonté de prévenir de telles situations en renforçant les actions de transparence et de lutte contre la corruption dans la gestion des ressources publiques.

Au Cap Vert, selon la Constitution de la République, c'est le Tribunal des comptes qui est l'organe suprême de contrôle de la légalité des finances publiques et de jugement des comptes qui lui sont soumis en accord avec la législation en vigueur.

Le Tribunal des comptes du Cap Vert a été créé en 1987 par le décret portant loi n° 25/87, du 15 avril. En 1989 elle a subi des profondes réformes qui ont abouti à l'approbation de sa nouvelle structure organique, de son régime interne, du cadre du personnel et du règlement du coffret. Ces réformes ont été consolidées en 1993 par l'approbation de la loi n° 84/IV/93 qui établit le périmètre de ses compétences, de son organisation et de son fonctionnement. Selon ce décret portant loi, le Tribunal des comptes est compétent

pour: a) émettre des avis sur les Comptes Généraux de l'Etat ; b) contrôler la légalité des dépenses publiques et ; c) juger les comptes qui lui sont soumis sous couvert de la loi.

Au vu de ce qui précède, on conclut aisément que cette institution joue un rôle prépondérant dans le renforcement de l'éthique, de la transparence et de la lutte contre la corruption. Cependant, les ressources dont elle dispose sont insuffisantes et par conséquent elle souffre d'un important déficit en termes de capacités techniques et institutionnelles, ce qui ne lui permet pas de remplir pleinement sa mission, notamment celle de juger en temps adéquat et en nombre significatif des comptes des institutions publiques. Ces faiblesses ne lui permettent non plus d'agir en amont pour prévenir les cas de mauvaise gestion ou utilisation des deniers publics ou en aval pour faire appliquer la loi sur les prévaricateurs.

Ces faiblesses techniques et institutionnelles des services du Tribunal des comptes ont d'ailleurs été décelées par l'ensemble du Système des Nations Unies (SNU) lors de l'établissement du Bilan Commun de Pays (CCA) qui a couvert la période 2001-2005. Pour remédier à cela, l'UNDAF (2006-2011) a prévu d'appuyer les efforts nationaux assurant une gestion efficace des affaires publiques.

Ce projet vise, donc, à contribuer à la recherche de solutions efficaces et durables aux problèmes identifiés. Il bénéficiera directement aux services du Tribunal des comptes et de manière indirecte, à toute la structure de l'appareil de l'Etat, aussi bien au niveau central que local.

## **Part II. Stratégie**

L'instauration et la consolidation de l'Etat de droit sont les défis permanents de tout Etat moderne dans l'optique d'un développement humain durable. Au Cap Vert, les autorités ont toujours reconnu l'importance de la Gouvernance Démocratique, au niveau central et local, dans la dynamique de développement et sont conscientes qu'elle constitue l'une des voies privilégiées pour atteindre le plein développement socio-économique et renforcer la démocratie et le respect des Droits Humains.

C'est ainsi que, dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR II – 2008/2011), le Gouvernement prévoit, dans son chapitre sur les fonctions régulatrices et de contrôle de l'utilisation des deniers publics, de « *renforcer les compétences de la Cours des Comptes en vue d'assurer l'audit et le contrôle financier de l'Etat en articulant la pédagogie, la transparence et la responsabilité, ...* ». Cela n'est possible que si, d'une part, des moyens techniques financiers et matériels sont mis à la disposition du Tribunal des comptes pour restructurer son appareil administratif et renforcer ses capacités techniques et institutionnelles et d'autre part, si le Tribunal des comptes est doté d'instruments stratégiques de planification et outillé d'équipements modernes lui permettant d'interagir avec les nouveaux systèmes de gestion financière utilisés par les institutions publiques. L'adoption d'une nouvelle méthodologie de travail lui permettrait aussi de s'imposer et de se faire respecter comme autorité en matière de contrôle des comptes publics.

Compte tenu de ce qui précède, la stratégie de mise en œuvre du présent projet s'appuie : (i) sur l'engagement du Gouvernement, expressément manifesté dans le DSCR II, d'améliorer considérablement la capacité de l'Etat en matière d'inspection et de contrôle de l'utilisation des ressources publiques, à travers le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des comptes et sur (ii) le diagnostic fait par l'ensemble du Système des Nations Unies sur les contraintes réelles au renforcement de la Gouvernance Démocratique dans le pays. Cet appui du Système des Nations Unies est conforme aux priorités dégagées aussi bien dans l'UNDAF que dans le Programme de Pays pour le Cap Vert (2006-2011), qui ont tous deux placé la Gouvernance Démocratique comme le principal domaine de concentration de l'assistance du SNU au Cap Vert. De plus, cet appui s'inscrit aussi dans le sous-programme « consolidation de la démocratie » du Programme Commun des Agences des Nations Unies au Cap Vert (One Programme). Ce projet sera mis en œuvre en étroite articulation avec d'autres projets résultants des interventions des partenaires au développement du Cap Vert, notamment ceux financés par

la coopération française, un partenaire traditionnel du Tribunal des comptes. Cela permettra d'obtenir des synergies et d'intensifier les liens entre les partenaires intervenants dans ce domaine, évitant ainsi des duplications et assurant la pérennisation des résultats acquis.

Ce projet se propose, donc, d'améliorer de façon durable voire pérenne, l'efficacité et l'efficience des interventions du Tribunal des comptes dans les domaines relevant de ses compétences, en poursuivant les objectifs spécifiques suivants : (i) concevoir de logiciels destinés à la formulation de manuels de procédures pour les actions de vérification interne, pour l'audit financier et opérationnel et pour l'élaboration des rapports d'audit (ii) renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des comptes en le dotant d'une nouvelle méthodologie de travail issue d'un diagnostic de son fonctionnement, en assurant la formation des auditeurs en matière de nouvelles techniques de contrôle budgétaire et en promouvant des échanges d'expériences avec d'autres institutions similaires étrangères, ayant à l'esprit la promotion et le développement d'une coopération sud-sud, (iii) assurer l'assistance technique visant l'introduction de la gouvernance électronique dans le processus de vérification des comptes et pour l'établissement d'un interface avec d'autres systèmes d'information financière, SIGOF au niveau central et SIM au niveau local, pour permettre au Tribunal des Comptes d'accéder aux informations requises durant le processus d'appréciation et jugement des comptes.

En somme, la réalisation de objectifs ci-dessus permettrait, grandement, au Tribunal des comptes d'apprécier et de juger, de manière adéquate, efficace et rapide, les comptes des services de l'Etat Central, des municipalités et de l'ensemble des organismes et institutions relevant de sa juridiction.

Les activités qui contribueront à la concrétisation des objectifs mentionnés ci-dessus, seront décrites de façon détaillée dans le chapitre réservé à la description du cadre des résultats et des ressources du projet, partie intégrante de ce document de projet.

### **Part III. Arrangements de gestion**

La modalité retenue pour la gestion du projet est l'Exécution Nationale (NIM), à travers le processus HACT. Le projet sera exécuté par le Tribunal des comptes du Cap Vert (TC), selon les responsabilités établies dans le plan de travail détaillé des activités du projet.

Ce service sera, entre autres, chargé de :

1. la mise en œuvre du plan de travail ;
2. la transmission des demandes de paiements directs et avances de fonds;
3. l'élaboration et la transmission des rapports à mi-parcours et final.

Un Comité de Pilotage co-présidé par le PNUD et par le Tribunal des Comptes, assurera la supervision globale du projet et veillera à l'exécution transparente des activités telles que définies dans le plan de travail détaillé approuvé par ses soins.

Ce Comité, composé des institutions listées ci-dessous, se réunira, de façon ordinaire, une fois par trimestre :

#### *I. Institutions Nationales :*

- a) Direction Nationale des Affaires Politiques et Coopération (DNAPEC)
- b) Direction Nationale du Plan (DNP)
- c) Unité de Coordination de la Reforme de l'Etat (UCRE)
- d) Inspection Générale des Finances (IGF)

## *II. Partenaires au Développement:*

- a) Coopération Portugaise (CP)
- b) Coopération Française (CF)
- c) Délégation de l'Union Européenne (UE)

Étant donné que le Tribunal des comptes n'a pas encore fait l'objet d'une micro évaluation, dans le cadre des procédures HACT, le mécanisme du paiement direct sera utilisé pour le règlement des toutes les dépenses inhérentes à l'exécution du projet.

L'appui du BC se fera sous forme d'assistance financière et technique et d'appui à la mobilisation de ressources additionnelles le cas échéant. De plus, pour faciliter la mise en œuvre du programme, le BC au Cap Vert fournira les services d'appui tels que définis par le processus HACT dans une perspective de résultats. Des actions de partenariat seront recherchées et mises en place afin de permettre la bonne exécution du projet.

Il est prévu, durant la mise en œuvre du projet, la réalisation d'actions de formation au profit des partenaires d'exécution. Ces actions de formations verseront, notamment, sur l'application des procédures NIM et sur le processus HACT.

Les activités ainsi que l'exécution financière du projet seront auditées en 2012.

La gestion du Projet se fera sur la base du tableau des résultats et des ressources et du plan de travail ci-après :

## CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

<b>Effet escompté :</b>	Les réformes de l'Etat et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société de l'information répondent mieux aux attentes des citoyens ;		
<b>Indicateur d'effet :</b>	Contribution du projet au renforcement de capacités techniques et intentionnelles du Tribunal des comptes assurée		
<b>Ligne de service du CFP :</b>	Anti-Corruption		
<b>Stratégie de partenariat :</b>	Le BC, dans le cadre du fonctionnement du Comité de Pilotage du projet, organisera des rencontres régulières avec les partenaires concernés pour les informer du développement des activités du projet en vue, notamment, de l'élaboration du plan de travail, de l'exécution et de l'évaluation des activités, ainsi que de la rédaction des rapports à mi-parcours et final		
<b>Titre et numéro du projet :</b>	Renforcement des capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des comptes du Cap Vert		
<b>Produits</b>	<b>Cible pour l'année</b>	<b>Activités prévues</b>	<b>Apports (USD)</b>
1. Les Manuels de vérification interne et de procédures d'audit financier et opérationnel sont disponibles et fonctionnels	Mars 2011 Dec 2012	1.1 – Mobilisation d'expertises pour la formulation des manuels de procédures (vérification interne, audit financier et audit opérationnel) et la pour la conception des respectifs des softwares 1.2 – Formation sur l'utilisation des manuels 1.3 – Atelier de présentation publique des manuels de procédures	\$ 100,000
2. Les capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des comptes du Cap Vert sont substantiellement renforcées	Mars 2011 Dec 2012	2.1 – Formation des auditeurs du Tribunal des comptes et des chargés des finances 2.2 - Échanges d'expériences avec des institutions de pays tiers (cours des comptes) 2.3 – Divulguation des réalisations du Tribunal des Comptes auprès des autres institutions publiques 2.4 – Mobilisation d'expertise pour la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement du TC en vue de la mise en place d'une nouvelle méthodologie de travail	\$ 40,000
3. Le Système d'interface connectant le Tribunal des comptes aux Systèmes de gestion Financière (SIGOF et FIM) est mis en place et opérationnel	Mars 2011 Dec 2012	3.1 – Mobilisation d'expertise pour la conception du software du Système d'Interface 3.2 – Formation des utilisateurs du Système d'interface	\$ 10,000
<b>TOTAL</b>			<b>\$ 150,000</b>

**Plan de Travail Annuel**

Année 2011

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&amp;E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE UE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1T	2T	3T	4T		Source des fonds	Description dans le budget	Montant USD
		<p><b>1. Les Manuels de procédures de vérification interne et d'audit financier et opérationnel sont disponibles et fonctionnels</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>a) Manuels imprimés et opérationnels</p> <p>b) Qualité des rapports améliorée</p> <p>c) Durée moyenne d'audit et de vérification interne réduite au moins à 50%</p> <p><b>2. Les capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des comptes du Cap Vert sont substantiellement renforcées</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>a) Au moins 20 auditeurs formés;</p> <p>b) Au moins 100 chargés financiers formés</p> <p>c) Diagnostique de fonctionnement du TC réalisé</p> <p>d) Nouvelle méthodologie de travail mise en place</p> <p><b>3. Le Système d'interface connectant le Tribunal des comptes aux Systèmes de gestion Financière (SIGOF et FIM) est mis en place et opérationnel</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <p>a) Plateforme d'interface opérationnelle</p> <p>b) Durée d'analyse des comptes de gestion réduite au moins à 50%</p>	<p>1.1 – Mobilisation d'expertise pour la conception des softwares et formulation des manuels de procédures (vérification interne, audit financier et audit opérationnel)</p> <p>1.2 – Formation sur l'utilisation des manuels</p> <p>1.3 – Atelier de présentation publique des manuels de procédures</p> <p>2.1 – Formation des auditeurs du TC et des chargés des finances des services publics</p> <p>2.2 – Échanges d'expériences entre le TC du Cap Vert et celles des pays étrangers</p> <p>2.3 – Divulgarion des réalisations du TC auprès des autres institutions publiques</p> <p>2.4 – Formulation d'une nouvelle méthodologie de travail pour le TC</p> <p>3.1 – Mobilisation d'expertise pour la conception du software du Système d'Interface</p> <p>3.2 – Formation des utilisateurs du Système d'interface</p>						Tribunal des comptes
						Tribunal des comptes	2009	Assist Tech. Logistique	5,000
						Tribunal des comptes	2009	Logistique	10,000
						Tribunal des comptes	2009	Assist Tech.	15,000
						Tribunal des comptes	2009	Assist Tech.	5,000
						Tribunal des comptes	2009	Logistique	5,000
						Tribunal des comptes	2009	Assist Tech. Logistique	10,000
						Tribunal des comptes	2009	Assist Tech.	10,000
						Tribunal des comptes	2009	Assist Tech. Logistique	5,000
<b>TOTAL</b>									<b>150,000</b>

#### **Part IV. Suivi et Evaluation**

Afin de garantir le succès de ce projet, le suivi et l'évaluation dans une perspective de résultats seront de rigueur dans sa mise en œuvre. Plus particulièrement, le suivi du projet se fera sur la base d'une application rigoureuse du plan de travail et de la surveillance des indicateurs associés. L'évaluation portera sur la perception du public cible de l'efficacité du projet dans sa capacité à atteindre les objectifs visés. Des rapports de progrès seront élaborés afin de rendre compte trimestriellement de l'état d'avancement du projet au comité de pilotage qui procédera sur cette base à d'éventuels ajustements. De même, à la fin du projet, un rapport final sera élaboré.

Composante du CP : Gouvernance Démocratique  
Partenaire de réalisation : Tribunal des comptes du Cap Vert

<p><b>PRODUITS DU CP ATTENDUS ET INDICATEURS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS ANNUELS</b></p>	<p><b>ACTIVITÉS PLANIFIÉES</b> <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de suivi et évaluation, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i></p>	<p><b>DÉPENSES</b> <i>Dresser la liste des dépenses effectives pour chacune des activités achevées</i></p>	<p><b>RÉSULTATS DES ACTIVITÉS</b> <i>Pour chaque activité, énoncer les résultats</i></p>	<p><b>PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES PRODUITS DU CP</b> <i>En utilisant les données relatives aux cibles annuelles de chaque indicateur, énoncer le progrès effectué vers la réalisation des produits du CP. S'il y a lieu, faire des observations concernant les facteurs qui ont facilité et/ou contrarié l'obtention des résultats, à savoir notamment sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les risques et hypothèses identifiés dans le S&amp;E du CP se sont-ils matérialisés ou de nouveaux risques ont-ils surgis?</i></li> <li>- <i>Des facteurs internes, tels que le choix du moment où sont apparus les produits et activités, la qualité des produits et services, la coordination et/ou d'autres problèmes de gestion</i></li> </ul>
<p><b>PRODUIT 1: Les Manuels de procédures de vérification interne et d'audit financier et opérationnel sont disponibles et fonctionnels</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Manuels imprimés et opérationnels</li> <li>b) Qualité des rapports améliorée</li> <li>c) Durée moyenne d'audit et de vérification interne réduite à 50%</li> </ul>				
<p><b>PRODUIT 2 : Les capacités techniques et institutionnelles du Tribunal des comptes du Cap Vert sont substantiellement renforcées</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Au moins 20 auditeurs formés,</li> <li>b) Au moins 50 chargés financiers formés</li> <li>c) Diagnostic de fonctionnement du TC réalisé</li> <li>d) Nouvelle méthodologie de travail mise en place;</li> </ul>				
<p><b>PRODUIT 3: Le Système d'interface connectant le Tribunal des comptes aux Systèmes de gestion Financière (SIGOF et FIM) est mis en place et opérationnel</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Plateforme d'interface opérationnelle</li> <li>b) Durée d'analyse des comptes de gestion réduite à 50%</li> </ul>				

**Part V. Contexte juridique**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé par l'article 1 de l'accord de base d'assistance type signé entre le Gouvernement du Cap Vert et le PNUD le 31 janvier 1976.